

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

Annexe au procès-verbal de la séance du 29 juin 1972.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission des Affaires sociales (1), sur le projet de loi, ADOPTÉ AVEC MODIFICATIONS PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN DEUXIÈME LECTURE, portant modification de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires,

Par M. Victor ROBINI,
Sénateur.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 1^{er} juillet 1972. (Compte rendu intégral de la séance du Sénat du vendredi 30 juin 1972, page 1442, 1^{re} colonne.)

(1) Cette commission est composée de : MM. Marcel Darou, président ; Marcel Lambert, Lucien Grand, Jean-Pierre Blanchet, Jean Gravier, vice-présidents ; Jean-Baptiste Mathias, Lucien Perdereau, Marcel Souquet, Hector Viron, secrétaires ; Hubert d'Andigné, André Aubry, Pierre Barbier, Hamadou Barkat Gourat, Jacques Braconnier, Pierre Brun, Charles Cathala, Jean Cauchon, Marcel Cavallé, Louis Courroy, Michel Darras, Roger Gaudon, Abel Gauthier, Marcel Guislain, Jacques Henriot, Arthur Lavy, Edouard Le Jeune, Bernard Lemarié, Robert Liot, Georges Marie-Anne, Marcel Mathy, Jacques Maury, André Méric, Jean Mézard, Jean Natali, Pouvanaa Oopa Tetuaapua, André Rabineau, Victor Robini, Eugène Romaine, Robert Schwint, Albert Sirgue, Robert Soudant, Henri Terré, René Touzet, René Travert, Raymond de Wazières.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1^{re} lecture : 2214, 2309 et In-8° 583 ;
2^e lecture : 2426, 2470 et In-8° 643.

Sénat : 1^{re} lecture : 226, 236 et In-8° 102 (1971-1972) ;
2^e lecture : 346 (1971-1972).

Fonctionnaires. — Congés de maladie - Collectivités locales - Etablissements publics.